



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 05/20

Séance du Conseil communal du
mercredi 28 octobre 2020 à 20 h 30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

1. Accueil

La 35^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 5^{ème} de cette année 2020 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

2. Assermentation de Mme Virginie Lo Cascio Chappuis, Mme Anaëlle Urio et M. Michael Hauschild

L'ordre du jour appelle la prestation de serment de 3 nouveaux membres du Conseil communal.
Il s'agit de :

- **Mme Virginie Lo Cascio Chappuis, Mme Anaëlle Urio et M. Michael Hauschild**
Suppléant/es à Mme Nathalie Dubuis, Mme Christine Parent et M. Stefano Spaccapietra.

M. le Président indique que Mme Lo Cascio, Mme Urio et M. Hauschild ont été choisi/es par leur groupe conformément à l'article 10 du RCC. Il les prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi Mme Lo Cascio, Mme Urio et M. Hauschild lèvent la main droite et prononcent les mots «je le promets».

M. le Président les remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives. Il leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 60.

3. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 16 octobre 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60
Excusés : 10 Mmes Graetzel, Leonardi,
MM. Bizzo, Glauser, Gygax, Liechti, Matthey, Strobel, Weber et Wirth
Absents : 3 Mme Aufrère
MM. Mouvet et Walpen

Présents : 47
Majorité absolue : 24

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie.
La séance est déclarée ouverte.

4. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 28 octobre 2020

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. Pittet : Une interpellation a été déposée au sujet du point 7 de l'ordre du jour et nous aimerions qu'elle soit discutée avant le vote sur le préavis N° 16/20.

M. le Président : Cette interpellation étant signée par 12 membres du Conseil, elle est recevable et nous l'introduire au point 7 de l'ordre du jour. Les points 7 à 11 seront décalés et traités aux points 8 à 12.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour, tel qu'amendé.

L'ordre du jour, tel qu'amendé, est accepté par le Conseil par 32 voix pour et 4 contre et 10 abstentions.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020

PV N° 04/20

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Burrus : En page 12, dans l'avant-dernier paragraphe de mon intervention, il faut écrire « Par ailleurs, je trouve contradictoire que la Commune annonce un déficit faramineux alors que, comme le Canton, elle affiche également un nombre relativement important d'engagements de personnel. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 04/20 du 23 septembre 2020 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions

6. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : J'ai discuté avec Mme Theumann de la possibilité de mettre en place une formation pour les Conseillers sur les thèmes financiers. Avec M. Reymond nous sommes en train d'établir un programme pour des séances d'information d'environ une heure et demi chacune. La première porterait sur les finances, le système de contrôle, le plan comptable, l'autofinancement, etc. et j'aimerais pouvoir l'organiser encore cette année, si la situation sanitaire le permet, dans le courant du mois de décembre. Dans le courant de l'année prochaine, j'aimerais organiser encore 3 ou 4 de ces séances d'informations qui porteraient, entre autre, sur notre règlement, la Loi sur les Communes et les règles que nous devons tous avoir en tête. Ceci s'adresse bien entendu à tous les membres du Conseil mais plus particulièrement aux nouveaux membres.

Ensuite j'ai reçu un courrier des ICD (Indépendants de Centre-Droite de Saint-Sulpice) dont je vous donne lecture :

*Lors de son Assemblée Générale du 15 septembre 2020, le groupe des Indépendants de Centre-Droite (ICD) a pris la décision de changer d'appellation. Dorénavant, ce groupe portera le nom de "**Serpelious de Centre-Droite, soit les SCD**".*

*Tous les liens et adresses internet au nom des ICD sont toujours actifs. La nouvelle adresse mail est la suivante : **contact@serpelious-centre-droite.ch***

Les différentes opérations en lien avec ce changement de nom sont toujours en cours de réalisation, c'est pourquoi le nom ICD continue à apparaître parfois.

Événement passés :

Le 27 septembre dernier ont eu lieu les dernières votations fédérales. Je remercie tous les membres du Bureau qui ont participé au dépouillement ainsi que notre huissier, M. Yermani, notre ancien huissier, M. Deboffe, et notre secrétaire, Mme Aguilar. Nous avons également bénéficié de l'appui très apprécié de M. Dubuis. Je souligne la très forte participation des Serpelious, soit 68,8%.

Evénements à venir :

Les prochaines votations auront lieu le 29 novembre. Je compte bien entendu sur la participation des membres du Bureau mais je me réjouis aussi du fait que deux personnes qui ne font pas partie du Bureau se sont déjà annoncées pour participer à ce dépouillement.

Nos prochaines séances des 25 novembre et 16 décembre prochains auront encore lieu dans une salle de du bâtiment Amphimax dans lequel nous nous trouvons. Si la pandémie ne faiblit pas, cette salle pourrait encore être utilisée l'année prochaine.

Lors de notre dernière séance nous avons abordé l'accord sur la facture sociale conclu entre l'Etat de Vaud et l'Union des Communes Vaudoises. Cet accord est qualifié par certains de capitulation. Suite à ces réactions, une initiative populaire intitulée « S.O.S. Communes » vient d'être déposée auprès du Canton. Le texte de cette initiative vous sera envoyé demain, par email, par notre secrétaire. Les principaux thèmes abordés par ce texte sont : rendre aux cantons l'argent qui leur appartient, défendre les principes de la démocratie, soutenir l'autonomie communale et la politique de proximité, renforcer l'équité et la solidarité entre les citoyens.

Pour la Municipalité :

M. Brandt : Les travaux de la RC1, au carrefour de Vallaire, n'ont pas pu avoir lieu pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques. Ces travaux sont malheureusement repoussés à l'année prochaine, sur recommandation du consortium. Le giratoire provisoire devra donc être utilisé jusqu'à l'année prochaine.

Mme Merminod : Quelques informations COVID concernant l'école : tous les camps ont été annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les enseignants sont encouragés à organiser des sorties d'une journée.

Tous les enfants portent un masque depuis la 9ème année. Les masques sont à la charge des parents depuis le 2 novembre, ils sont considérés comme effet personnel. Les nettoyages sont toujours aussi stricts, les enfants pourront nettoyer eux-mêmes leurs tables.

Les leçons de gymnastique ont toujours lieu, de préférence en plein air, les douches en revanche ne sont plus autorisées.

La commune a décidé de suivre les mêmes règles avec les sociétés locales qui utilisent les salles de gym. Et de ne plus laisser l'accès aux douches.

Les enseignants portent aussi le masque pour se déplacer dans le bâtiment et en classe si les distances ne peuvent pas être respectées. Les parents portent le masque s'ils sont sur le périmètre scolaire.

Une partie du terrain au centre 152 acheté en 2019 a été mis à disposition pour des animations scolaires d'école à la ferme. C'est un projet soutenu par le département et l'école de Chavannes-St-Sulpice, conçu et animé par une habitante de la commune qui permettra aux élèves de découvrir la vie à la ferme. C'est un projet ambitieux et qui n'en n'est qu'à ses débuts qui fait halte à St-Sulpice pour

un temps déterminé. En effet, il a été précisé que dès qu'un projet communal prendra forme, la commune reprendrait le terrain. Les règles sont claires pour chacun.

Pour ce qui est des bons : 5'000 x 20, cela fait 100'000 et pas 10'000. Là, nous sommes tous d'accord. La bonne nouvelle, c'est que la majorité de nos concitoyennes et concitoyens s'en sont rendu compte et la mauvaise nouvelle, c'est que cela ne ramènera pas 90'000 dans nos comptes.

Un immense merci aux numéros 4'346, 2930, 3049, 4'976, 788 et 992. Voilà à quoi servaient ces fameux numéros. L'équipe de bénévoles composée de Mesdames Kaeser, Grzelak, Willi et de Messieurs Bähni, Gygax et Matthey a été fantastique. Nous avons travaillé d'arrache-pied de 17h00 à 2h15 du matin pour mettre les bons, et les lettres sous pli. Ce sont donc 3773 enveloppes qui ont ainsi pu être postées le vendredi 23 octobre. Un vrai travail de titan, mais fait dans la bonne humeur et les rires, au moins jusqu'à 1 heure du matin. Je leur ai proposé de finir seule, mais ils n'ont pas voulu et sont restés avec moi jusqu'à la fin. Un merci chaleureux de ma part! La Municipalité tient à vous remercier de façon concrète et je vous demande à tous les 6 de passer vers moi à la fin de la séance.

Mme Theumann : Je vous avais annoncé lors de la dernière séance qu'une action de nettoyage des rives aurait lieu le 4 octobre dernier. Plus de 50 volontaires et 15 plongeurs se sont joints le dimanche 4 octobre au matin pour nettoyer nos rives.

Plus de 80kg de déchets ont été récoltés, la part la plus importante dévolue au plastique et au caoutchouc. Il semble que les gros objets ne sont plus de vigueur, et l'absence de masques est aussi réconfortante. Pour info, au total, 3400 kg ont été récoltés tout autour du Léman ce week-end-là. La Municipalité, fière de cet engagement, remercie tous ces bénévoles de tout âge, dont une grande partie de Serpelious, pour leur participation à rendre et à garder notre commune propre et attractive.

Autre point, le directeur de l'Arasol, M. Guex est parti à la retraite et a été remplacé par M. Millardi depuis le 1er septembre dernier. Pour rappel, l'Arasol, basée à Renens, traite de l'aide sociale et assure tous les services qui s'y rapportent. Cela concerne 486 Serpelious. A fin septembre, aucune augmentation de l'aide sociale dans l'Ouest n'est à constater.

Pour ce qui concerne l'AdCV, l'association a annoncé reprendre place à la table des négociations avec l'Etat sur les futurs mécanismes de la péréquation intercommunale (ou péréquation horizontale). Ces négociations ont repris le 7 octobre dernier.

De plus, nous vous avons annoncé en juin une rencontre avec la Conseillère d'Etat en charge de ce dossier, Mme Lusier, qui aurait dû avoir lieu hier. Cette séance a été malheureusement annulée pour raison de COVID19.

7. Interpellation « Facture sociale – un accord déséquilibré et muselant les communes pendant 8 ans »

M. le Président donne la parole à M. Pittet pour l'exposé de l'interpellation.

M. Pittet : Il s'agit de revenir sur l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV. Comme vous avez pu le voir dans la presse, cet accord prévoit un rééquilibrage consistant à diminuer la facture sociale d'environ 150 millions en 2028. Etant donné que la facture sociale n'a de cesse d'augmenter (on parle de 4,5%

par année, sans tenir compte du facteur COVID19), ladite contribution passera de 850 millions actuellement à environ 1,2 milliards en 2028.

Par ailleurs, cet accord inclut un accord des communes de ne plus discuter de cet accord jusqu'en 2028. La parole des communes est donc muselée pendant 8 ans.

En réaction à cet accord, l'initiative « S.O.S. Communes » a été lancée. Cette initiative prévoit, en substance, la prise en charge à 100% par le Canton de la facture sociale en échange d'une bascule d'impôt évaluée à 15.4 points d'impôt.

Un certain nombre de communes a également opté pour la suspension du paiement du prochain acompte et l'ouverture d'une procédure contre le Canton.

Cette interpellation est l'expression d'une préoccupation réitérée de certains Conseillers communaux quant à la manière dont la Municipalité prend en compte ce problème. Une préoccupation également vis-à-vis de la condescendance avec laquelle les membres de la Municipalité ont traité le travail de l'AdCV qui se bat pourtant avec courage et détermination pour défendre nos intérêts vis-à-vis du Canton. Nous sommes également préoccupés de voir avec quelle légèreté elle s'accommode d'un accord si déséquilibré alors que d'autres communes ont osé se lancer dans une voie judiciaire, exerçant ainsi une pression sur le Grand Conseil et le gouvernement vaudois dans le but qu'ils revoient leur copie.

Les questions posées à la Municipalité par cette interpellation sont les suivantes :

- Comment la Municipalité s'est-elle prononcée lors de l'assemblée générale de l'AdCV de septembre 2020 concernant le soutien à l'initiative « S.O.S. Communes » ? S'est-elle opposée ou abstenue ?
- Compte tenu de l'engagement pris par l'UCV dans le cadre de l'accord qui prévoit que la problématique de la facture sociale ne devrait plus être discutée jusqu'en 2028 (sic), est-ce à dire qu'en qualifiant l'accord de « premier pas dans les discussions avec l'Etat » la Municipalité juge raisonnable de n'envisager un second pas qu'à partir de 2028 ?
- Est-ce que la Municipalité a envisagé de surseoir au paiement du prochain acompte de la facture sociale, comme l'ont fait d'autres communes ?

M. Brandt : La Municipalité demande une suspension de séance de 10 minutes pour se concerter et donner une réponse immédiatement.

M. le Président prononce une suspension de séance de 10 minutes.

M. le Président annonce la reprise de la séance et donne la parole à la Municipalité.

Mme Theumann : Pour ce qui est de la première question, je rappelle d'abord que dans l'invitation à l'assemblée de l'AdCV il n'était pas fait mention d'une votation, c'est pourquoi nous nous sommes abstenues lors du vote.

Pour ce qui est de la deuxième question, la réponse est non. Les discussions sur cette problématique continuent, elles ne se sont jamais arrêtées. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, elles ont déjà repris le 7 octobre pour ce qui concerne le système péréquatif, l'AdCV a été acceptée à la table des négociations, donc le processus continue et n'est pas interrompu.

Quant à la troisième question, la réponse est non. Nous avons envisagé cette possibilité en Municipalité mais nous ne pensons pas avoir de chances de succès, ce qui est également l'avis du

juriste de l'AdCV. Les chances sont extrêmement minimes et si le recours n'aboutit pas, il y aura une pénalité à payer. Nous continuons cependant d'activer nos députés au niveau du Grand Conseil.

M. le Président : Je vous donne donc lecture de la résolution, telle que rédigée par les interpellants, qui fait suite aux réponses de la Municipalité :

Nous souhaitons que la Municipalité rencontre les avocats des communes ayant opté pour la voie judiciaire et

- Analyse les différentes voies judiciaires possibles, dont celle incluant une suspension du paiement du prochain acompte, avec la possibilité de consigner ce paiement en justice
- Détermine pour chaque voie les avantages/inconvénients, notamment en termes :
 - o D'honoraires, surtout s'ils sont partagés entre différentes communes
 - o De pénalités ou d'intérêts chargés à la Commune
 - o D'arguments à faire valoir et de leur solidité
 - o D'impact sur les négociations avec le Canton

Nous souhaitons également que la Municipalité fasse part au Conseil du résultat de son analyse et nous livre l'option qu'elle aura retenue.

M. le Président invite à passer au vote sur la résolution.

La résolution est adoptée par 24 voix pour et 23 voix contre

8. Préavis N° 16/20 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2021 »

M. le Président donne la parole à Mme Corinne Willi pour la lecture des conclusions de la Commission de Gestion et des Finances.

Mme Willi : La commission constate que les budgets présentés ces deux dernières années étaient en nette amélioration, dénotant une meilleure maîtrise des comptes communaux, ce qui s'est confirmé lors du contrôle des comptes.

La commission propose l'amendement suivant accepté à la majorité de ses membres :

- L'augmentation du point d'impôt de 55 % à 57 % est valable pour les deux prochaines années (2021 et 2022).

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition du préavis N° 16/20, tel qu'amendé.

M. le Président : L'amendement proposé par la commission de gestion et des finances porte sur deux points : sur la durée de l'arrêté d'imposition et sur l'augmentation du point d'impôt. Renseignement pris auprès des juristes, cet amendement ne peut pas être accepté en l'état et doit donc être soit reformulé soit scindé en deux amendements distincts, l'un portant sur la durée et l'autre sur le point d'impôt.

M. Hirsch : Je souhaiterais clarifier l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances, soit :

- Extension de la durée de validité de l'arrêté d'imposition à deux années (2021 et 2022).

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission, tel que modifié par M. Hirsch.

Mme Burrus : D'après mes souvenirs de présidence, la discussion doit être ouverte sur le préavis, y compris les amendements, et tous les avis s'expriment à ce moment-là. Je prends donc ici la parole pour lancer le débat sur le préavis lui-même. A titre préalable, je dois dire que, lors de la précédente séance, je n'ai pas apprécié d'avoir été accusée de malhonnêteté intellectuelle alors que je défendais simplement mon point de vue comme tout membre de ce Conseil exerçant son droit à la liberté d'expression. J'aurais aimé que cette séance soit reportée car parmi les 13 personnes absentes ce soir, un certain nombre se sont abstenues pour cause de COVID19 et se sont des voix qui ne peuvent pas s'exprimer. Je regrette donc la tenue de cette séance et ce même si toutes les mesures imposées par le Canton sont respectées ce soir.

Pour en revenir au point d'impôt qui est proposé par la Municipalité, je pense qu'il s'agit d'une tactique du salami. Il y a quelques années la Municipalité nous a proposé une augmentation de 8 points d'impôt, ce qui avait été refusé par le Conseil. Les années suivantes, des augmentations se sont quand même faites par petites touches, 1 ou 2 points d'impôt à la fois. Vous avez tous pu lire dans les journaux que le Canton faisait cadeau à tous les contribuables d'1 point d'impôt. Comme cela s'est aussi passé dans d'autres communes, notre Municipalité en profite pour augmenter de 2 points d'impôts, ce qui annule l'effet du point d'impôt offert. Dans la période difficile et anxiogène que nous vivons actuellement, c'est pour le moins regrettable. Je comprends les besoins financiers de la Municipalité mais j'estime que cette dernière n'a pas fait assez d'efforts de son côté et n'a pas assez cherché de solutions pour contrer le Canton dans le cadre de la question de la facture sociale. Cette question étant très sensible, il aurait certainement été préférable de demander son avis à l'ensemble de la population, en exposant au préalable des différents points de vue sur le sujet. Je souhaite donc déposer un nouvel amendement qui consisterait à maintenir le point d'impôt à 55 et je demande à ce que le vote sur cet amendement se tienne à bulletin secret.

M. Dubuis : Il est évident qu'aucun des membres du Conseil présents ce soir ne désire augmenter le point d'impôt à Saint-Sulpice. Moi-même, j'ai toujours soutenu le maintien d'un point d'impôt aussi stable et aussi bas que possible. Cependant, ce soir nous ne devons pas seulement tenir compte de nos désirs mais il nous faut aussi regarder la réalité en face. Vous connaissez certainement le rapport émis par le Canton chaque année sur les finances communales dans le canton de Vaud. Ce rapport est très intéressant car il fournit un certain nombre d'indicateurs qui permettent de juger concrètement de l'état des finances communales. Le deuxième de ces indicateurs est la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement est la part de ses revenus qu'une commune peut consacrer à ses

investissements et au remboursement de ses dettes. Si cette part est supérieure à 10%, le Canton juge que la situation financière de la commune est bonne. Entre 6% et 10% cette situation est moyenne, entre 3% et 6% elle est faible et elle est mauvaise en dessous de 3%. Depuis des années, Saint-Sulpice se situe en dessous de 3%. Nous sommes même déjà passés une fois en dessous de 0. Cela signifie que nos revenus courants ne nous permettaient même pas de payer nos dépenses courantes. Pour investir et rembourser la dette il est donc nécessaire d'emprunter ou de puiser dans les réserves, or celles de Saint-Sulpice ne sont pas inépuisables. Elles se sont d'ailleurs réduites pendant ces 10 dernières années. Une ou deux années en dessous de 3% de capacité d'autofinancement auraient été acceptables mais nous nous sommes installés dans une situation confortable mais malsaine. Devant l'évidence de ces chiffres officiels, nous devons prendre nos responsabilités. Cela consiste à regarder la réalité en face et à empoigner le problème au lieu de le repousser et de le transmettre à la législature suivante. Nous devons donc accepter ce soir la proposition de la Municipalité qui n'est, somme toute, qu'une modeste augmentation d'impôt.

M. Laurent Clerc : J'abonde dans le sens des arguments de Mme Burrus. Cette situation nous est largement imposée par une gestion calamiteuse du Canton en matière de facture sociale. Il n'est donc pas question que les Serpelious passent à la caisse. Je vous invite donc à refuser ce préavis et à maintenir le point d'impôt actuel. Par ailleurs, l'amendement de la commission de gestion et des finances part du principe que le point d'impôt va forcément augmenter l'année prochaine alors qu'il nous appartient de décider chaque année du point d'impôt.

M. Piller : En 2018, suite à la pression du président en place, la Municipalité nous a présenté un budget provisoire. Je pensais que cette façon de procéder perdurerait les années suivantes mais il n'en est rien. Personnellement je ne peux pas me prononcer sur le point d'impôt alors que nous n'avons pas de budget provisoire. Je vous invite donc à refuser le préavis.

M. Pittet : Je ne peux qu'aller dans le sens de l'intervention de M. Piller. Pour la clarté des débats et l'intelligence des décisions à prendre, il eut été préférable d'avoir le budget provisoire. J'espère que l'année prochaine, ce budget nous sera remis sans que nous ayons besoin de le réclamer. Je partage également le constat de M. Dubuis sur le fait que la situation est mauvaise mais je suis en désaccord avec ses conclusions. En effet, il se concentre essentiellement sur les revenus qui ne sont plus à la hauteur du train de vie très élevé que nous avons adopté. Cet aspect doit être pris en compte mais il faut également examiner les charges. Lors de la dernière séance du Conseil, on nous a annoncé que les charges étaient incompressibles et dans le même temps que 84% des projets étaient déjà engagés. La Municipalité est-elle consciente que nous sommes en période de crise et que, par conséquent, il est nécessaire d'adapter le mode de fonctionnement qui était le nôtre jusqu'à présent ? Dans la situation exceptionnelle que nous traversons, l'incompressibilité de certaines charges doit être remise en question. Je ne suis pas en train de parler de remettre en question des postes de travail mais j'estime qu'en cette période dramatique pour tous, il est de notre devoir de nous pencher sur l'ensemble des projets, et plus particulièrement sur ceux qui n'ont pas encore démarré, afin de redéfinir les priorités et décider de ceux que l'on maintient, que l'on reporte ou que l'on abandonne. En l'absence de cette analyse, je ne peux que soutenir le maintien du point d'impôt actuel.

Mme Theumann : M. Pittet, si vous regardez le tableau des investissements vous pourrez constater que, par rapport à l'année passée, beaucoup de projets ont été repriorisés. Ceux qui ont été maintenus pour 2021 concernent les enfants, les familles et l'agrandissement de l'UAPE parce que c'est

indispensable et que la loi nous y oblige. Par ailleurs, les nouveaux projets qui n'ont pas encore été entamés passeront par des préavis et vous aurez donc tout loisir de vous exprimer à ce moment-là. Pour ce qui est du pré-budget dont vous parlez, je vous informe que nous y avons déjà beaucoup travaillé dessus mais beaucoup d'informations nous font défaut pour le finaliser, notamment les charges intercommunales. Quant aux charges incompressibles, il faut savoir que tous les services ont fait des efforts phénoménaux pour réduire leurs dépenses, ce qui a déjà donné lieu à des économies de plusieurs centaines de milliers de francs. Ces efforts seront cependant rattrapés par une augmentation des charges intercommunales sur lesquelles nous n'avons aucune prise mais je pourrais vous en dire plus au moment de la discussion sur le budget. Si vous voulez encore plus d'économies, cela se traduira par moins de passages des camions de ramassage des ordures ou moins de repas pour les enfants à la cantine scolaire. Nous pouvons aussi procéder comme d'autres communes qui présentent un pré-budget au mois de septembre et qui font ensuite plein de demandes en cours d'année car elles n'ont pas pu estimer précisément leurs dépenses. Le budget est beaucoup plus fiable quand il est établi au mois de novembre et nous pensons qu'il est préférable de vous présenter des chiffres plus réalistes. La situation incertaine que nous traversons aura probablement des répercussions sur la péréquation et les rentrées d'impôts. Ces deux points d'impôts nous permettrons de faire face aux aléas de cette situation mais ce ne sera certainement pas suffisant, d'autant plus que la situation sanitaire se dégrade.

M. Dubuis : Je partage en partie l'analyse de M. Pittet, notamment quand il dit qu'un effort sur les charges est nécessaire pour améliorer les finances d'une commune. Cependant, vous ne pouvez pas ignorer le fait qu'à Saint-Sulpice nous avons un taux extraordinairement bas. Sur les 309 communes vaudoises, Saint-Sulpice est même au 8^{ème} rang des communes ayant les taux les plus bas. Il est donc évident que nous avons une marge de manœuvre.

Mme Kaeser-Moser : En écoutant M. Pittet sur la question de la compression des charges, j'ai cru revenir quelques années en arrière. Sur la base de ce type de discours nous n'avons effectué aucuns travaux sur nos canalisations et sur nos bâtiments pendant une dizaine d'années. Nous avons dû construire une école en urgence car nous ne pouvions pas accueillir tous les élèves et construire une UAPE qui est déjà dépassée au niveau des places. Nous devons effectivement faire attention à nos dépenses mais aussi être attentifs à ce que nous offrons à notre population. Les gens viennent peut-être à Saint-Sulpice pour le taux d'impôt mais ils viennent surtout pour vivre ici, pour bénéficier de services et d'infrastructures qui rendent leur vie agréable. Si ces conditions ne sont pas remplies, ils iront vivre ailleurs et le taux d'impôt ne suffira pas à les retenir.

M. Richards : Pour ma part je voudrais qu'on tienne compte de temps en temps de la commission de gestion et des finances. Je reviens sur ce qui a été proposé au mois de mai, après de longues heures de débat, et je vous rappelle que beaucoup de propositions ont été ignorées par la Municipalité. Il faudrait reprendre ce rapport qui représente beaucoup d'heures de travail et que chaque proposition soit étudiée et que l'on agisse dessus. Je vous invite donc à refuser ce préavis.

Mme Berner : J'abonde dans le sens de M. Richards qui demande à ce qu'on écoute la commission de gestion et des finances. Cette commission est la plus à même de juger de la situation. Après avoir pris connaissance du pré-budget, ils ont, à l'unanimité et pour la première fois, soutenu la proposition de la Municipalité ce qui m'amène à penser que c'est la meilleure option dans la situation actuelle. Je salue d'ailleurs le travail de commission de gestion et des finances qui a fait de nombreuses

propositions intéressantes. Je ne pense pas que la Municipalité ait ignoré les remarques du mois de mai et je salue aussi le travail de cette dernière qui a beaucoup développé le travail de préparation de cet arrêté d'imposition avec de nombreuses informations, un pré-budget et des estimations toujours plus précises. Je vous invite donc à accepter le préavis de la Municipalité.

Mme Theumann : Je voudrais également saluer le travail de la commission de gestion et des finances sur l'évaluation de notre proposition. Par ailleurs, je voudrais dire à M. Richards qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et que les propositions de la commission de gestion et des finances seront analysées de notre côté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances, dûment reformulé, dont le texte est :

- Extension de la durée de validité de l'arrêté d'imposition à deux années (2021 et 2022).

L'amendement de la Commission de Gestion et des Finances, dûment reformulé, est accepté par 35 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

Le vote à bulletin secret demandé par Mme Burrus étant soutenu par plus d'1/5 des membres présents, M. le Président propose de passer au vote, à bulletin secret, sur l'amendement proposé par Mme Burrus dont le texte est :

- Maintien du point d'impôt à 55 %.

L'amendement proposé par Mme Burrus est accepté par 24 voix pour et 22 voix contre.

Mme Probst demande une suspension de séance pour que les groupes puissent se consulter.

Reprise de séance.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble.

Mme Kaeser-Moser : Comme l'a dit Mme Probst, nous sommes dans le flou ce soir. L'amendement de Mme Burrus ayant été accepté, il nous reste le choix entre accepter le préavis avec un taux de 55 % ou le refuser dans son ensemble mais si c'est le cas, quelles seraient les possibilités de la Municipalité ?

M. le Président : Si le préavis est refusé, le point d'impôt reste inchangé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur le préavis N° 16/20, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 16/20 et l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 ;
- Vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 19 voix pour, 25 voix contre et 1 abstention

- De refuser le préavis municipal N° 16/20, tel qu'amendé par la Commission de Gestion et des Finances et par l'amendement proposé par Mme Burrus et de ne pas adopter l'arrêté d'imposition de la Commune de Saint-Sulpice pour l'année 2021.

M. Brandt : Etant donné que vous avez refusé ce préavis, nous n'avons pas d'arrêté d'imposition pour 2021 et le délai est au 30 octobre. Nous allons demander une prolongation du délai aux autorités cantonales et déposerons à nouveau ce préavis lors de la prochaine séance.

9. Dépôt de la motion «Réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel»

M. le Président donne la parole à la Municipalité

M. le Syndic : La Municipalité accepte cette motion

M. le Président ouvre la discussion sur la motion

La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande aux membres du Conseil de lever leur carton s'ils désirent que la motion soit renvoyée auprès d'une commission.

Seuls 2 membres du Conseil ayant levé leur carton, cette motion ne sera pas examinée par une commission.

M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi de la motion à la Municipalité.

La motion est renvoyée à la Municipalité par 39 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions

Mme Merminod : On ne peut qu'adhérer à une telle motion mais je vous rappelle que, comme vous venez de le signifier, vous ne voulez pas d'augmentation d'impôts et il sera difficile de tout faire avec l'argent que nous avons. Nous avons beaucoup d'intérêt pour cette motion mais le Conseil doit être conscient de ses choix.

10. Dépôt du préavis N° 17/20 : « Demande de crédit de CHF 13'000.— pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir de Colombier »

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 17/20.

M. Del Boca : J'avoue avoir de la peine avec ce préavis et voilà pourquoi : on nous parle d'un récupérateur de balles mais il n'est expliqué nulle part ce que c'est. Il y a aussi une chose que je ne trouve pas claire : au premier paragraphe du chiffre 5 il est écrit «la participation de la commune de Saint-Sulpice aux frais liés à l'assainissement des buttes de tir se justifie pleinement... » et je ne sais pas si c'est pour assainir les buttes de tir ou si c'est pour une autre installation. Par ailleurs j'aimerais aussi savoir quelles sont les communes impactées par ce préavis parce qu'on nous dit d'une part que la Société de Tir de Saint-Sulpice est la seule utilisatrice de ce stand et d'autre part, au point 4, on nous dit que « La Municipalité d'Echichens, suite à la fusion de commune Colombier-Echichens en 2011, désire installer de tels récupérateurs avant l'échéance du 31 décembre 2020... ». Par conséquent j'aimerais savoir quelle sont les communes qui participent ?

M. Panzera : En fait il s'agit de récupérer les balles de plomb qui sont tirées derrière les cibles pour arrêter de polluer les buttes de tir qui se trouvent derrière. La situation d'Echichens est particulière car suite à une fusion de communes, la Société de Tir d'Echichens tire, bien avant la fusion, à Echandens. La Société de Tir de Saint-Sulpice tirait à Colombier ainsi que la SENOGE. Cette dernière ayant disparu, nous sommes désormais les seuls utilisateurs de ce stand. La commune d'Echichens est très généreuse en participant à 50% à ses frais car ils pourraient nous dire que nous devons prendre ces travaux en charge à 100%. Maintenant ces travaux doivent être effectués avant la fin de l'année afin d'éviter d'avoir à procéder à un assainissement total de la butte.

M. Gass : Si j'ai bien compris, il s'agit de mettre en place un système pour éviter que les projectiles futurs se retrouvent dans la butte mais est-ce qu'on s'occupe aussi des projectiles qui ont été tirés depuis 1911 par des Serpeliouis et par d'autres ?

M. Panzera : Dans notre cas la pollution de la butte est faible car lorsqu'elle est élevée il faut reconstruire la butte avec installation de caissons de récupération intégrés. La solution proposée par ce préavis permet d'éviter l'assainissement complet de la butte qui effectivement va rester polluée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc sera nommée, présidée par l'ASSE et remettra son rapport d'ici le 11 novembre 2020 auprès du Président du Conseil.

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Notre prochaine assemblée aura lieu la semaine prochaine.

APREMADOL - Mme Burrus : Rien à signaler.

ARASOL - Mme Berner : Nous avons voté le budget 2021 qui est en très légère hausse par rapport au budget 2020 mais avec une évolution inférieure à 1%. La part de Saint-Sulpice pour 2021 s'élève à CHF 102'400.--.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Rien à signaler.

ORPC - M. Golaz : Lors de notre dernière séance nous avons validé le règlement intercommunal, le règlement du personnel et le budget 2021. Les gros travaux pour l'ORPC sont donc derrière nous.

PoiOuest – M. Piller : Le budget a été accepté le 23 septembre passé.

SDOL – M. Bähni : Rien à signaler.

12. Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Syndic : Je voudrais ici répondre à Mme Michel qui m'a envoyé une demande par email. Lors de l'assemblée du réseau 4S, le 1^{er} octobre, j'ai informé nos aînés que nous avons pris contact avec une société qui nous aiderait par son expérience à résoudre les problèmes de mobilier urbain pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons reçu une offre que nous allons examiner et allons sûrement en demander d'autres pour pouvoir les comparer. Régler tous les points délicats en adéquation avec les lois et règlements en vigueur est une affaire de spécialiste, c'est pourquoi la Municipalité déposera un préavis afin d'obtenir le crédit nécessaire pour mener à bien cette mission.

La deuxième question de Mme Michel portait sur les transports publics Flexibus. Dans le 24 heures du 1^{er} octobre, un article était dédié à cette question. Pour vous donner quelques précisions, les TL ont mandaté une startup de l'EPFL, la société Best Smile plus connue pour le développement des véhicules sans chauffeur. C'est un système où l'offre s'adapte à l'utilisateur. Il est actuellement en test à Renens et nous attendons les résultats, tout comme d'autres communes qui sont également intéressées. Je

vous donnerais un retour dès que les TL nous aurons informés du résultat de ces tests.

M. Lehmann : Nous critiquons souvent les opérations de nos Municipaux. Néanmoins, quand un tel exercice s'est déroulé à notre entière satisfaction, nous ne devons pas nous abstenir de témoigner de cette satisfaction, indépendamment de l'appartenance du Municipal responsable à l'un ou l'autre groupement politique.

Vous devinez certainement que je parle de l'aboutissement très heureux des travaux d'assainissement des collecteurs de l'auberge communale qui faisaient l'objet du préavis 08/20, accepté par une large majorité du Conseil.

Contrairement à ce à quoi l'on pouvait s'attendre de la projection sur la page 4 du préavis (qui préconisait l'abattage de deux arbres originaux avec un impact imprévisible de la trajectoire de la double conduite sur la plantation majeure dans la parcelle), il a été démontré par l'entreprise AGV Toni Sàrl, sous la direction du bureau Schopfer et Niggli, qu'il fut possible d'effectuer ces travaux en tout respect de la substance arborée de la parcelle de plusieurs décennies, notamment du grand érable pourpre au bord de la parcelle mais aussi du perruquier au centre avec le centranthe rouge ou encore du noisetier à l'entrée est du jardin. Les ouvriers aux pelleteuses ont donc fait preuve, non seulement de la force de l'éléphant, qui peut soulever des troncs de plusieurs tonnes avec ses défenses mais aussi d'une sensibilité particulière qui se manifeste par la capacité étonnante de se saisir d'une paire de noisettes du bout de sa trompe.

Inutile de vous dire que toutes et tous les utilisateurs et les habitants du complexe communal du Léman, même les voisins, vous en remercient vivement et s'en réjouissent.

Dans l'espoir que notre Conseil pourra bientôt se réunir à nouveau dans la magnifique salle du Conseil communal de Saint-Sulpice, je vous souhaite et nous souhaite à tous une remise proche de ces temps éprouvés dus à un petit assemblage moléculaire redoutable qui s'appelle « Corona virus ».

Mme Merminod : Nous avons tous pu prendre connaissance du rapport de la COGEFI en relation avec les comptes « Municipalité » et « Manifestations-réceptions » de la Municipalité.

Il est important de préciser que le litige dont il est question porte sur certains frais de représentation, en particulier des frais de bouche. Au départ, les factures problématiques pour les 9 premiers mois de 2019 totalisaient un montant de l'ordre de CHF 4'000.

Nous souhaitons encore préciser que la Municipalité n'a pas eu l'occasion de se positionner au sujet de ces factures litigieuses. Au moment où elle a en été avertie, la dénonciation avait déjà été envoyée à la préfecture. Dès lors, une enquête administrative a été ouverte par les services de l'Etat. Cette manière de faire était très regrettable car elle n'a pas permis à la Municipalité de régler le problème en amont ; il faut rappeler que les comptes 2019 étaient encore ouverts et qu'ils n'avaient pas encore été examinés par la Municipalité.

Indépendamment de l'enquête en cours et après avoir procédé à l'examen contradictoire de toutes les pièces, la Municipalité a abouti à la conclusion que le montant litigieux portait sur moins de CHF 2'000.

Un rapport est attendu de la part de l'Etat pour le mois prochain qui se prononcera sur les dépenses litigieuses et sur les mesures prises.

Dans un second temps, la COGEFI a décidé de réexaminer les comptes 2016-2018. Son examen a abouti à une nouvelle dénonciation auprès de l'Etat.

On ne se prononce pas sur le fond car on ignore de quoi il retourne.

On regrette que la COGEFI n'ait jugé utile de soumettre le résultat de ses recherches à la Municipalité pour lui permettre de se déterminer et qu'elle ne lui ait pas transmis sa dénonciation.

Tout cet enchaînement et la façon dont le rapport a été rédigé jette le soupçon sur tous les membres de la Municipalité. Il maintient un flou quant aux montants qui sont en jeu.

Cette intervention n'engage pas la Municipalité mais uniquement ses auteurs Pierre-Yves Brandt et Anne Merminod. Elle est motivée par la volonté de rétablir les faits et mettre en perspective leur portée sur la marche de la Commune, ceci d'autant plus que la commission a demandé que son rapport soit publié.

M. Hirsch : Je ne pouvais pas laisser passer ces commentaires sans y répondre. D'abord je voudrais préciser que la Commission de gestion et des Finances a été saisie en même temps que la préfecture. Face à la situation elle a assumé ses responsabilités en tant qu'organe de surveillance et elle a traité le sujet en respectant la confidentialité qui lui était imposée et avec sérieux. La Commission de gestion et des finances ne peut pas dévoiler ici le détail de ce qui s'est passé car il s'agit d'une procédure en cours au niveau de l'Etat. Au regard de ce qui précède, je vais en rester là.

Mme Probst : Je ne souhaite pas revivre une séance de Conseil communal gérée de cette manière. Cette gestion suscite du stress et laisse le champ libre à de nombreuses manipulations. Je souhaite donc que notre prochaine séance soit structurée et menée avec sécurité. Je m'en sentirais bien mieux. Une autre remarque adressée à la Municipalité : sur le site de la commune nous ne trouvons pas beaucoup d'informations sur les motions, les initiatives et les postulats. En effet, on ne trouve qu'une explication de ce que ces termes signifient et j'aimerais que les citoyens puissent avoir accès aux motions, initiatives et postulats déposés par les membres du Conseil et savoir si elles ont été traitées ou si elles sont en cours.

Mme Merminod : La Municipalité vous a bien entendue et elle est en train de regarder comment faire pour que ces informations soient disponibles de façon systématique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président clôt la séance à 23h13.

Conseil communal

M. Michel Racine

Mme Olga Aguilar

Président

Secrétaire

